



N°4503
Entrée le 21.07.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 21.07.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 21 juillet 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre des Finances** concernant **le recours au régime fiscal de la prime participative**.

Le régime fiscal applicable à la prime participative a été introduit en 2021 et a été élargi en 2024. Depuis l'année d'imposition 2025, une entreprise peut distribuer jusqu'à 7,5 % de son bénéfice positif de l'exercice précédent sous forme de prime participative, contre 5 % auparavant, tandis que le plafond individuel a été porté de 25 % à 30 % de la rémunération annuelle brute. Toutefois, les informations disponibles ne semblent pas permettre d'apprécier l'ampleur du recours à ce dispositif, ni d'identifier les secteurs d'activité ou les catégories d'entreprises qui y recourent principalement.

Afin de mieux apprécier le recours à ce dispositif ainsi que sa portée, je souhaite dès lors poser les questions suivantes :

- 1) **Pour chacune des années d'imposition depuis l'introduction du régime, combien d'entreprises ont eu recours au régime de la prime participative ?**
- 2) **Les entreprises ayant eu recours au régime peuvent-elles être ventilées par secteur d'activité ainsi que par classe de taille (par exemple : 0 à 9, 10 à 49, 50 à 249 et 250 salarié·e·s ou plus) ?**
- 3) **Pour chacune de ces années, combien de salarié·e·s ont bénéficié d'une prime participative et quel a été le montant total des primes participatives versées ?**
- 4) **Quel a été, pour chacune des années concernées, le coût budgétaire du régime, sous la forme du manque à gagner fiscal lié à l'exonération de 50 % de la prime participative ?**
- 5) **Depuis l'élargissement du régime applicable à partir de l'année d'imposition 2025, le gouvernement dispose-t-il déjà d'éléments permettant d'apprécier l'évolution du recours à ce dispositif ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Sam TANSON
Députée